

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2023

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,  
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 619)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS75

présenté par

M. Travert, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

-----

### ARTICLE 30

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« mentionnés à l'article L. 621-2 dont l'établissement public est chargé »,

les mots :

« dont l'établissement est chargé en application de l'article L. 621-2 »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

clarification rédactionnelle